

# **FAMILLES MONOPARENTALES**

## **BULLETIN DE LIAISON**

### **Sommaire en bref**

L'éducation populaire autonome  
La famille recomposée  
La réforme du ministre Côté  
Les vacances familiales  
La location de logement  
Le mandat en cas d'inaptitude

---

### **Autres rubriques**

Profil monoparental  
Code d'éthique  
Coin lecture et culture



# SOMMAIRE

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

L'éducation populaire autonome, une formule gagnante pour les organismes communautaires. Elle assure la formation d'agents-es multiplicateurs-trices dans nos associations de façon à faire cheminer les membres vers leur prise en charge.

L'éducation populaire autonome **3**

## CARNET

Quelques notions sur le concept de famille recomposée aideront à mieux comprendre pourquoi le taux de divorce des seconds mariages se situe à 60 %.

La famille recomposée **4**

## DOSSIER CHAUD

La réforme des services sociaux et de santé vers la régionalisation des services apparaît très menaçante pour la survie des organismes communautaires et/ou bénévoles.

De la reconnaissance à l'irratégration proposée... **8**

## VIE ASSOCIATIVE

Les conditions de vie des familles monoparentales nécessitent de vrais tours de force pour assurer la sécurité d'esprit quant à l'éventualité d'invalidité, de location de logement

ou encore la possibilité de prendre des vacances familiales.

Le répit par des vacances familiales. Le mandat en cas d'incapacité. Le logement. **10**

## PROFIL MONOPARENTAL

Les similitudes et les divergences entre deux femmes, cheffes de famille monoparentale, l'une, assistée sociale et l'autre, travailleuse à très bas revenu.

Pareille ou pas pareille ? **14**

## CODE D'ÉTHIQUE

Peut-on établir un lien entre l'Évangile, les pauvres et les familles monoparentales?

Spiritualité, pauvreté, monoparentalité. **15**

## COIN LECTURE ET CULTURE

Le roman québécois de Sylvain Trudel pose un grave dilemme. Comment apprendre à devenir un homme quand le père est toujours absent?

Le fils de Xavier. **16**

Lise Ashby a lu pour nous. **17**



### Équipe de coordination

Lise Ashby, Madeleine Bouvier, Lucie Dubuc,  
Colette Lepage-Viger

### Rédactrice en chef

Madeleine Bouvier

### Rédaction

Lise Ashby, Madeleine Bouvier, Lucie Dubuc,  
Colette Lepage-Viger, Marie-France Pothier,  
Céline Signori, Réal Sirois.

### Collaboration spéciale

Sylvette Dubuc

### Mise en page et composition

Céline Poirier

### Conception

Madeleine Bouvier, Céline Poirier

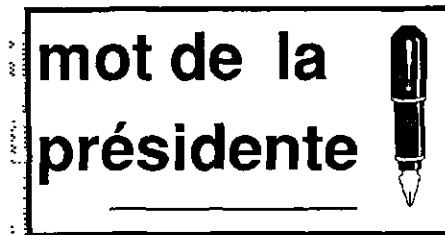
### Impression: RLQ

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec

### Reproduction permise en citant la source.

Les articles signés n'engagent que l'opinion de l'auteur-e.

Une production de la Fédération des associations de familles monoparentales du Québec (FAFMQ)



## L'ÉDUCATION POPULAIRE AUTONOME

Le programme de soutien à l'éducation populaire autonome est menacé. Il faut rallier nos forces, le mouvement communautaire est trop important dans l'éducation des groupes vers un changement social pour laisser le gouvernement nous rayer du revers de la main.

Depuis quelque temps, vous entendez beaucoup parler de l'éducation populaire autonome menacée de coupure budgétaire. Dans les associations nous avons tous été appelés à collaborer pour contrer cette menace.

J'aimerais vous faire part de quelques commentaires et informations concernant ce programme de financement, si important, pour la survie de nos groupes.

En 1987, j'ai été appelée à représenter la FAFMQ sur le Comité national de refonte du programme organismes volontaires en éducation populaire (OVEP). Ce comité avait pour objectif de trouver une nouvelle définition de l'éducation populaire, de revoir les orientations etc.

À la suite du travail de ce comité, M. Claude Ryan, à l'époque ministre de l'Éducation, créa un comité de liaison dont le mandat consiste à étudier année après année les orientations du Programme de soutien à l'éducation populaire autonome, les règles de financement et les méthodes de gestion afin d'émettre son avis sur ces questions. Le Programme OVEP devint le PSEPA (Programme de soutien à l'éducation populaire autonome). Tout le service fut réaménagé, passant de la direction générale de l'Éducation des adultes (DGEA),

à la direction de la coordination des réseaux (DCR).

Pour beaucoup de fédérations et de regroupements nationaux cette subvention comporte une part imposante de leur financement. Ces groupes créèrent une « table » de concertation pour suivre de près le travail du comité de liaison, pour échanger et discuter sur toutes les questions touchant l'éducation populaire autonome et se mobiliser sur des actions communes à entreprendre, s'il y a lieu. Au printemps 90, j'accepte de siéger sur le comité de liaison, représentant les Fédérations et Regroupements nationaux.

Cette année, nous avons dû travailler très fort pour sauvegarder les enjeux initialement déterminés par le Comité national.

Le programme est de plus en plus questionné au Conseil du Trésor quand arrive la période d'obtention des crédits. On affirme manquer d'information, d'avoir un portrait trop flou de ce qui se passe vraiment en éducation populaire dans ces groupes.

Le ministère a donc institué des contrôles sévères sur l'utilisation de l'argent versé aux associations, avec des



visites aux groupes échelonnées sur un certain temps.

Cette année, nous devons lutter contre l'abolition complète du programme, suggérée par les compressions budgétaires du gouvernement. Au moment où j'écris ces lignes, nous vivons l'incertitude totale; la menace plane encore sur nous telle une épée de Damocles suspendue au-dessus de nos têtes.

### Ce qu'est l'éducation populaire autonome.

L'éducation populaire est une démarche éducative réalisée par des personnes ayant des besoins communs ou vivant des situations problématiques dans l'ensemble de leurs conditions de vie ou seulement dans un secteur déterminé.

Dans un grand nombre de cas, l'éducation populaire autonome constitue une formation à l'action par l'action ■

Marie-France Pothier

F  
A  
F  
M  
Q

carnet



## LA FAMILLE RECOMPOSÉE

*L'histoire commence comme ceci : Claire tombe en amour, elle se marie avec Richard. Ils ont un enfant Nicolas. Claire et Richard divorcent. Richard emménage avec Hélène et ses deux garçons. Claire a la garde de Nicolas. Un an après la rupture, elle rencontre Paul qui est divorcé avec 3 enfants; ils se marient.*

*À deux ans, Nicolas a une mère, un père, une belle-mère, un beau-père, cinq demi-frères et demi-soeurs, quatre couples de grands-parents et un grand nombre d'oncles et tantes. Et devinez ce qui arrive ? Claire attend un enfant !..*

*Claire et Nicolas, Paul et ses enfants vivent en « famille recomposée. »*



Que représente le concept de famille recomposée pour la société ? Comment se fait-il que la famille monoparentale devienne souvent famille recomposée pour revenir dans 60 % des cas, de nouveau, famille monoparentale ?

La FAFMQ se penche sérieusement sur la question qui touche particulièrement les familles monoparentales et propose à la réflexion de tous et toutes, l'énoncé qu'a préparé pour vous la directrice générale.

Les nouvelles familles – qu'elles soient le fait de mère seule, de père seul, de garde partagée ou famille recomposée, avec l'enfant de l'un, de l'autre ou des deux – représentent un défi énorme.

La famille recomposée fait partie de ces nouvelles familles où tout est à inventer, où les modèles n'existent pas. Elle affronte des problèmes de familles monoparentales multipliés. Elle ne per-

met pas, à l'instar des familles biparentales, l'appivoisement du couple avant la venue d'enfants. Elle a à inventer une nouvelle structure familiale. Le couple doit négocier ensemble les échanges relationnels, tels la redistribution du pouvoir, des espaces physiques et psychologiques. Le partage des rôles et des tâches ne peut se réaliser sur le même modèle

que la famille d'origine. La nouvelle réalité risque d'être très exigeante.

La construction d'une famille recomposée prend du temps, et le désir de réussir des adultes est primordial, voire essentiel. Prendre son temps dans la formation d'une nouvelle famille et bien informer les enfants impliqués dans le processus sont promesses de succès.

### Données démographiques sur les deuxièmes unions.

- Un tiers des enfants nés dans les années '80 vivront en famille recomposée avant d'atteindre l'âge de 18 ans.
- Des premiers mariages qui ont eu lieu dans les années '70 et '80, 50 % de ceux-ci se termineront par un divorce.
- Aux États-Unis, en 1985, 6.8 millions d'enfants vivaient en famille recomposée.
- Le taux de divorce des seconds mariages se situe autour de 60 %. Si on comptabilise aussi les ruptures d'union de fait, ce pourcentage augmente à 72 %.

La famille recomposée est une des formes les plus complexes de relation familiale, parce qu'elle est le résultat de remariage avec enfants. Son existence même est la conséquence soit d'un décès, soit d'un divorce. Personne n'oublie cela : la peur que cela se reproduise est toujours présente et fait partie de la fragilité de cette famille.

La base de cette nouvelle famille, c'est « LE COUPLE. »

C'est bien parce que l'on veut vivre en couple avec quelqu'un que l'on forme une famille recomposée. Le couple doit donc être suffisamment solide pour supporter la structure entière. Il lui faudra donc avoir pour base, des attentes réalistes, la volonté de réussir à tout prix et croire à son couple.

Vivre en famille recomposée n'est pas de tout repos. Rien ne nous garantit que nous ferons mieux cette fois-ci. Le remariage ne nous permet pas de recréer une famille traditionnelle. On ne retourne pas en arrière; nous devenons une nouvelle famille, l'ancienne n'existe plus.

Vivre en famille recomposée, c'est aussi avoir avec soi des enfants de l'un ou l'autre conjoint. Ces enfants, même s'ils semblent accepter le nouveau partenaire, ont toujours le rêve de voir papa et maman de nouveau réunis.

Ils ont aussi vécu un certain temps en famille monoparentale, avec cette espèce de symbiose qui a pu exister avec le parent unique. Ils verront le nouveau conjoint comme un intrus, un « voleur d'amour ! »

Les mythes et réalités

Les plus grandes difficultés des premiers mariages ont été des problèmes d'argent et de sexe.

Mais dans les seconds mariages, la majorité des problèmes découlent de la présence d'enfants.

Le couple doit donc être très solide; le degré d'énergie que les adultes mettront dans leur relation déterminera la force et l'endurance du nouveau système de la famille.

Un mythe très persistant dans le remariage assume que la famille fonctionnera comme la famille traditionnelle. La vérité est toute autre, ce n'est pas la même chose. Mais, il semble plus facile de penser que l'on peut imiter la famille d'origine, parce que c'est le modèle que l'on connaît.

Les erreurs de parcours

Une erreur fréquemment rencontrée dans les nouvelles familles est celle, pour le parent acquis, de vouloir remplacer le parent biologique.

C'est impossible quoiqu'on fasse. Et même si le parent biologique est disparu ou presque, il demeure toujours présent dans la tête et le cœur de l'enfant.

Une autre erreur est de croire en l'amour instantané entre le parent acquis et les enfants de l'autre, et ceci, même si la relation était bonne au moment des fréquentations.

Quelles sont les raisons qui empêchent un amour instantané ?

L'enfant, après avoir perdu un parent, est en colère contre lui; mais comme celui-ci n'est pas présent, il dirige alors sa colère contre le parent acquis.

Le remariage est la conséquence soit d'un décès, soit d'un divorce, donc d'une perte. Une période de deuil doit être vécue par l'enfant.

L'enfant est inquiet de sa place dans cette nouvelle relation; il sera donc très prudent avant d'accorder sa confiance.

Tout ceci crée un comportement défensif chez l'enfant, ce qui rend la tâche difficile pour le parent acquis d'accepter ou même d'aimer l'enfant de l'autre.

Les ennemis invisibles

Une multitude d'ennemis rôdent autour de la famille recomposée parmi lesquels la colère, la peur, la jalousie, la culpabilité, la honte, la compétition et le ressentiment ne sont pas les moindres.

Les peurs du parent se résument ainsi :

peur de manquer d'argent,  
peur de l'inceste,  
peur d'échouer encore,  
peur de ne pas être accepté ou aimé par l'enfant de l'autre.

Quant à l'enfant, il aura lui aussi ses peurs:

peur de ne plus voir son parent biologique,  
peur d'être obligé d'aimer ce parent acquis,  
peur de partager son amour,  
peur de perdre sa place, ses amis etc.,  
peur du rejet et de l'abandon,  
s'il y a rupture.

#### Situations particulières aux familles recomposées :

- Au niveau des écoles, la visite de parents, l'envoi des bulletins, le transport scolaire (garde conjointe), les invitations pour les événements spéciaux.
- Dans les hôpitaux : qui signe l'autorisation pour une chirurgie ? le parent biologique absent ou le parent substitut qui s'en occupe régulièrement ?
- Au niveau des lois, il existe beaucoup de vides juridiques pour lesquels des solutions devront être trouvées. Par exemple. S'il y a rupture de ce remariage, existe-t-il des droits de visite pour le beau-parent qui a créé des liens affectifs avec l'enfant ?

Avoir un beau-père ou une belle-mère est presque toujours considéré comme un compromis, la famille d'origine gardant le monopole de la meilleure solution.

La compétition, pour sa part, est un ennemi des plus insidieux.

Compétition entre parents biologiques, entre parent acquis et parent biologique de même sexe, entre les anciens beaux-parents et le nouveau conjoint, entre le père acquis et les enfants, entre la mère acquise et les enfants, entre les enfants.

Et l'enfant dans tout ça ?

Comme parent, on doit donner à l'enfant impliqué dans une deuxième famille la « permission » d'aimer un parent acquis sans qu'il se sente coupable de trahison face à son parent biologique.

Dans bien des cas, le remariage ou l'arrivée d'un nouveau bébé dans la famille sera pire pour l'enfant que la rupture de ses parents. Afin de contrer ces effets négatifs, il est important que le ou les enfants soient informés de tout

changement dans la situation familiale. L'angoisse, l'insécurité et l'inquiétude sont des sentiments qui sont facilement amplifiés, quand on a peur de l'avenir. C'est vrai pour l'adulte, c'est encore plus vrai pour l'enfant.

Quand l'enfant se voit refuser ou nier le processus naturel de blessure, de souffrance ou de peurs, il canalise ses énergies dans le processus de négation. Il aura donc des réactions psychosomatiques : maux de ventre, nausées, maux de tête, etc. Le parent doit être attentif à ces signes.

Le parent acquis doit bâtir sa relation avec l'enfant de l'autre sur les bases suivantes : honnêteté, sincérité, amitié, patience, acceptation des différences.

Voici quelques trucs permettant d'établir la nouvelle relation adulte-enfant :

- enseigner à l'enfant quelque chose de nouveau (jeu d'échecs, menuiserie, couture, jardinage etc.);
- lui offrir un animal domestique;
- l'écouter et le guider sans le juger;
- bâtir un projet commun (construction d'une maquette, faire du sport, du jardinage etc.).

La définition des approches, des rôles et des frontières

Trois approches sont nécessaires afin de maintenir des relations familiales chez les familles recomposées :

- a) les adultes impliqués doivent établir un rapport avec les enfants en tant qu'individus et définir clairement leur rôle avec eux;
- b) ils doivent présenter un front uni dans l'établissement des priorités et de la discipline, afin que les enfants se sentent en sécurité;
- c) ils doivent aussi se fixer un plan précis qui va assurer la survivance de leur relation de couple.

Pour y arriver, ils devront se faire respecter comme couple et comme individu et devront apprendre à protéger leur espace comme personne et comme couple.

Par exemple, se bâtir un coin bien à eux, déterminer du temps « couple », déterminer des vacances « couple » tout en respectant ses besoins comme individu.

Jusqu'à ce que les liens soient bien établis, les frontières et les rôles de l'ancienne et de la nouvelle famille doivent être tracés et renégociés jusqu'à ce qu'une solution acceptable pour tous soit trouvée.

L'établissement des frontières physiques et psychologiques contribueront à la nouvelle identité du groupe familial.

Les frontières ou limites physiques sont de trois ordres : l'espace partagé, la propriété et les activités.

Les frontières psychologiques déterminent le degré d'intimité, l'autorité et l'affection que les membres se portent.

Tout ceci est très clair pour la famille d'origine, mais pour une famille recomposée, toutes ces frontières changent :

- a) les membres de la famille biologique vivent maintenant dans deux familles différentes, ses frontières sont plutôt floues;
- b) comme l'autorité parentale et les moyens de subsistance sont mainte-

Richard Cloutier de l'Université Laval fait état de données sur les effets des réorganisations familiales sur le vécu de nos enfants à l'école :

- baisse temporaire de rendement scolaire ainsi que problèmes de concentration, de distraction et d'irritabilité;
- provocation des parents par le port de vêtement, la coupe de cheveux, le comportement;
- augmentation du niveau d'activités; ils seront souvent agités, angoissés;
- risque de trouble de comportement sérieux : insomnie, grossesse non désirée, pensée suicidaire, problème d'énurésie.

nant partagés, les enfants éprouvent des difficultés de partage d'affection et de loyauté;

c) la famille recomposée n'a pas encore de rites ou de traditions familiales, tout reste à bâtir.

De plus, les rôles de chacun deviennent ambigus. Même si les rôles sociaux ont changé, chaque personne, dans la famille d'origine, sait quoi faire et quand le faire.

Par exemple : une mère est une mère parce qu'elle a porté l'enfant.

Mais dans la nouvelle famille, les rôles doivent être « mérités ». Les parents acquis doivent « mériter » l'affection ou l'autorité parentale et ceci peut prendre du temps.

Comme les frontières, les rôles doivent être bien définis. Quand ils ne le sont pas et qu'ils chevauchent ceux de la famille d'origine, cela crée de la confusion chez tous les membres.

#### L'Agenda caché

Chacun des membres de la nouvelle famille a des attentes précises qui ne sont pas en général verbalisées. C'est ce que les spécialistes appellent « l'agenda caché. »

Par exemple, une mère, qui a élevé ses enfants seule pendant de nombreuses années, peut s'attendre à ce que son nouveau conjoint assume la discipline ou, au contraire, se refuse à ce qu'il interfère.

Le père acquis n'étant pas conscient de ces attentes, parce que « non dites », peut ne pas être en mesure d'y faire face. Dans les deux cas, qu'il s'implique ou non, ce sera cause de frictions.

Du côté de l'enfant, c'est la même chose. « L'Agenda caché » déterminera jusqu'où il permettra au parent acquis d'assumer un certain rôle parental.

Dépendant de sa relation avec le parent biologique, il acceptera ou non l'intervention du parent acquis.

C'est très important que les rôles et les frontières soient bien établis dans la nouvelle famille, sans manipulation, ni jeu de pouvoir.

Les problèmes les plus cruciaux des familles recomposées sont justement ceux encourus par la non-définition des rôles et frontières de chacun.

Les parents biologiques et les parents acquis doivent garder en tête que leurs enfants sont membres de deux foyers différents. Les enfants doivent se sentir libres d'aller de l'un à l'autre sans vivre des conflits de loyauté.

Il est important que l'enfant sente qu'il est aimé par ses deux parents, que c'est correct de les aimer et d'aimer le parent acquis.

#### Bibliographie

*The Step Family Living, Loving and Learning* Elisabeth Einstein  
*Une deuxième maison pour l'amour*  
Diane Germain.

*Personnellement, dans le plus profond de mon coeur, je ne peux rester indifférente face à tous les déchirements et difficultés que ce type de famille s'apprête à vivre, car j'ai moi-même vécu l'échec d'une deuxième union. Et, si dans la mesure de mes « petits moyens », je peux apporter de l'aide à ces gens-là, alors, mes souffrances n'auront pas été vaines ■*

Céline Signori

Pourquoi ce terme « famille recomposée ? »

Depuis plusieurs années cette appellation cherche à se faire une place dans la mentalité populaire. Une famille recomposée implique un ou des enfants d'une union précédente, cohabitant en permanence ou de temps en temps, avec un couple dont seulement un des deux membres est le parent naturel de ce ou ces enfants.

Diane Germain nous l'explique :

« Cette petite trouvaille est le fruit de mûre réflexion, consultations et lectures tant du côté canadien qu'euro-péen. L'emploi de l'épithète recomposée signifie remodeler et remettre en une autre forme mais en tenant compte du contenu, c'est-à-dire de l'histoire déjà inscrite. Désormais, la famille RECOMPOSÉE transmet en son appellation un message d'espoir fondamental, celui-là même, que les recommencements sont possibles. »



## DE LA RECONNAISSANCE À L'INTÉGRATION PROPOSÉE...

### UNE QUESTION DE SURVIE POUR L'ENSEMBLE DU MOUVEMENT COMMUNAUTAIRE ET/OU BÉNÉVOLE

La réforme de la santé et des services sociaux au Québec entre dans sa phase cruciale. Le projet de loi 120, c'est l'aboutissement d'un long processus d'étude et de consultation qui avait commencé avec la commission Rochon et qui s'est terminé avec la commission parlementaire de l'automne dernier sur l'avant-projet de loi de Mme T. Lavoie-Roux.

Tout au long de ce processus, les organismes communautaires ont été très présents. Nos fédérations et regroupements provinciaux ont été invités à signifier au Ministre leurs attentes et leurs préoccupations. Lors de la commission parlementaire, nous avons alors clairement indiqué les grandes balises d'une réforme respectueuse de la contribution originale et indispensable du mouvement communautaire et/ou bénévole à la société québécoise :

- 1) la reconnaissance de l'autonomie d'orientations, de politiques et d'approches de nos organisations;
- 2) un financement étatique adéquat associé à des mécanismes d'évaluation qui respectent la spécificité et

les valeurs propres au mouvement communautaire et/ou bénévole;

- 3) la reconnaissance de l'approche globale et de la polyvalence des groupes communautaires et/ou bénévoles et le refus d'une vision réductrice en tant que « pourvoyeurs de services »; conséquemment, l'assurance d'un financement de fonctionnement de base et non d'un financement par services. Le champ social ne se limite pas en effet aux seuls services sociaux publics mais comprend également l'action sociale générée par le communautaire et l'élaboration de véritables politiques sociales;
- 4) la nécessité d'inventer des modes de collaboration librement consentis avec le réseau public et non pas la complémentarité obligée, l'arrimage forcé, la récupération opportuniste à travers un mode de gestion technocratique qui a pour nom « programme-cadre, plan régional d'organisation de services, etc. ».

#### Un début de reconnaissance par l'État

Nous pouvons en effet reconnaître à M. Côté le mérite d'être allé plus loin

que tous ses prédécesseurs concernant la reconnaissance du communautaire. Le projet de loi 120 officialise de façon importante la réalité même des organismes communautaires et/ou bénévoles. On leur reconnaît une existence juridique et leur définition correspond à ce qui avait été revendiqué lors des consultations publiques.

Malgré certains gains effectués par les organismes communautaires et malgré les bonnes intentions d'une réforme axée sur le citoyen (et la citoyenne?), des lacunes importantes subsistent.

Un organisme communautaire qui reçoit une subvention en vertu du présent titre définit librement ses orientations, ses politiques et ses approches. (Article 255)



Les organismes communautaires et/ou bénévoles réclament :

- 1) que soient retirés du projet de loi 120 les articles permettant l'instauration d'un impôt-service et d'un ticket orienteur;
- 2) que les droits des citoyens-nes soient intégralement respectés lorsqu'ils ont recours aux services sociaux et de santé;
- 3) que l'informatisation du système ne soit pas implantée avant qu'un large débat public ait lieu sur la question;
- 4) que le projet de loi prévoie des mécanismes pour favoriser l'accès des femmes aux instances décisionnelles;
- 5) qu'un financement global (de base) soit accordé à chacun des organismes communautaires, en tenant compte de ses besoins particuliers (locaux, personnel,...);
- 6) que les regroupements provinciaux (et non les régies régionales) soient responsables de la formation de leurs membres;
- 7) que le financement d'un organisme communautaire ne soit pas associé obligatoirement à sa participation à un plan régional d'organisation de services (PROS). Cependant, certains projets mis sur pied par des groupes, pourraient être subventionnés dans le cadre des PROS, en plus du financement de base;
- 8) que les subventions actuellement en vigueur, incluant les plans triennaux, soient augmentées de façon significative en tenant compte des besoins et de la hausse du coût de la vie;
- 9) que les organismes communautaires développent eux-mêmes leurs modèles d'évaluation, en conformité avec leurs valeurs et leurs modes d'intervention.

#### Une régionalisation... inquiétante

Nous pensons que les conditions d'une véritable régionalisation démocratique sont loin d'être réunies ce qui amène l'ensemble du mouvement communautaire et/ou bénévole à exprimer hésitations, réticences et même opposition selon les spécificités de nos organisations.

- la régionalisation se fait dans un contexte de désengagement de l'État et de récession économique où l'essentiel du processus consiste à refiler la facture aux paliers inférieurs avec les conséquences inévitables en termes de coupures dans les services;
- la régionalisation risque de n'être qu'une déconcentration administra-

tives où les régies régionales deviendront les «contremaîtres de services»... avec ce que cela comporte de pouvoirs arbitraires.

- la composition de l'assemblée régionale, entre autres, fait craindre une surreprésentation des élites locales habituelles (qui n'ont pas nécessairement les mêmes intérêts que la population dans le domaine de la santé et des services sociaux).
- la régionalisation est associée à un mode de gestion très précis, très défini (gestion par programme, financement par services, etc.) dont plusieurs organismes communautaires et/ou bénévoles questionnent la pertinence même de ce mode de gestion pour le communautaire.
- la régionalisation ne comporte pas suffisamment de garanties quant à l'accessibilité universelle et gratuite ainsi qu'à l'équité entre les régions concernant les services requis par les besoins de la population et les problématiques mises de l'avant par le communautaire.

#### Encore beaucoup d'incertitudes

Si la réforme Côté marque certaines avancées pour le mouvement communautaire et/ou bénévole, elle comporte surtout des dispositions qui mettent en péril son autonomie par rapport au réseau. Au-delà des consultations, nous réclamons de véritables négociations avec le ministère concernant cette question cruciale ■

#### **La Table des organismes communautaires et/ou bénévoles.**

(voir la liste complète des organismes membres de la Table p. 13)

F  
A  
F  
M  
Q

## vie associative



Les conditions de vie des familles monoparentales recouvrent un large éventail de difficultés, d'isolement, de pauvreté et de surmenage.

Les associations de familles monoparentales cherchent à combler ces besoins par une programmation d'activités de formation, d'information – échanges et de rencontres amicales.

Certaines associations offrent des services aux membres, tels l'organisation de vacances familiales.

# LE RÉPIT PAR DES VACANCES FAMILIALES

« Toute personne a droit au repos et aux loisirs-» Déclaration universelle des droits de l'homme.

Les groupes familiaux peuvent vous aider à planifier vos vacances avec des gens qui ont les mêmes besoins que vous, au meilleur coût possible. Pendant l'année, le groupe familial forme tout un réseau d'entraide. Vous pouvez y rencontrer plein de nouveaux amis, y organiser aussi des loisirs et des activités intéressantes.

Le Mouvement québécois des camps familiaux est un réseau qui existe grâce au travail des familles qui se sont regroupées pour planifier leurs loisirs et leurs vacances. Ce sont 45 associations familiales avec plusieurs familles à petit budget. C'est aussi un regroupement d'organismes communautaires qui essaie d'élargir l'accessibilité aux vacances familiales. Un réseau de 26 camps familiaux répartis dans les plus beaux coins du Québec sont à votre portée.

Demandez le Répertoire 91 des camps familiaux au .

Mouvement québécois des camps familiaux (MQCF)  
4545, Avenue Pierre-de-Coubertin  
C.P. 1000 succ. M.  
Montréal  
H1V 3R2

Pour plus d'information :  
tél.: (514) 252-3118

Ce répertoire donne la description des divers camps familiaux dans les régions du Québec. Tous les renseignements y sont inscrits : hébergement, activités, coûts, période d'ouverture et les coordonnées pour l'inscription.

Plusieurs membres de nos associations ont passé leurs vacances et ont profité des services offerts par ces divers centres de plein air. Ils en sont revenus enchantés. Il y a aussi possibilité d'y effectuer des courts séjours de quelques jours à certains endroits.

Nous vous souhaitons de passer des vacances agréables et reposantes. Que vos enfants aient la chance de dépenser leur trop plein d'énergie et qu'ensemble vous puissiez jouir des belles journées ensoleillées de l'été ■

Colette Lepage

Vous pouvez organiser un camp familial dans votre association en communiquant avec le MQCF au (514) 252-3118.

## LE MANDAT EN CAS D'INAPTITUDE

Vous planifiez vos vacances longtemps à l'avance pourquoi ne pas prendre le temps qu'il faut pour vous préparer en cas d'invalidité, de maladie grave, d'accident ou de décès ? Pour ce faire, deux documents sont importants, soit le testament qui prend effet après votre mort et le mandat en cas d'incapacité.

Depuis le 15 avril 1990, vous avez la possibilité de remplir un mandat en cas d'incapacité dans lequel vous nommez une personne qui consentira à s'occuper de vous et à gérer vos biens si vous devenez inapte. Ce mandat ne prendra effet qu'à la reconnaissance de votre incapacité et l'homologation du mandat par le tribunal.

### Attention

Votre incapacité peut être de courte durée; il n'est pas toujours nécessaire de remettre la pleine administration de vos biens. Lisez attentivement les articles 1345 et 1346 du Code civil pour bien déterminer quel mandat vous allez confier à votre mandataire.

« Art. 1345 Celui qui est chargé de la pleine administration doit conserver et faire fructifier le bien, accroître le patrimoine ou en réaliser l'affectation, lorsque l'intérêt du bénéficiaire ou l'accomplissement de la fin l'exigent .

Art. 1346 L'administrateur peut, pour exécuter ses obligations, aliéner le bien à titre onéreux, le grever d'un droit réel ou en changer la destination et faire tout autre acte nécessaire ou utile, y compris toutes espèces de placements. »

Il vous est possible de rédiger votre propre mandat selon vos besoins, en respectant toutefois, les exigences suivantes : la date, le lieu, votre signature et celle de vos deux témoins.

### Le choix du mandataire

Il faut choisir son mandataire judicieusement et lui faire part de votre choix afin de vous assurer, au préalable, de son consentement. En effet, votre mandataire, advenant votre incapacité, prendra toutes les décisions quant à vos soins et à vos biens.

### La préparation du document

Vous remplissez le mandat en 4 copies. Si vous n'apportez pas de modifications vous le complétez en vous assurant que chaque copie porte votre signature et celles de vos deux témoins. Si vous désirez retrancher une des directives, vous n'avez qu'à la rayer et à l'initialiser dans la marge.

Pour plus d'informations  
communiquer avec votre  
bureau d'aide juridique.

### Explication des termes

#### Incapacité :

Incapacité d'une personne à prendre soin d'elle-même et à administrer ses biens.

#### Mandant :

Personne qui confie le mandat.

#### Mandataire :

Personne à qui est confié le mandat.

#### Témoins :

Personnes qui ne sont pas des mandataires mais qui peuvent être un membre de la famille, qui doivent attester que le mandant a toutes ses facultés lors de la signature du mandat.

#### Homologation :

Jugement du tribunal déclarant le mandant inapte et autorisant le mandataire à remplir ses fonctions.

### La conservation du document

Le mandat, ne prenant effet que si votre incapacité est reconnue par le tribunal, doit être conservé en lieu sûr. Nous vous suggérons d'en remettre une copie à votre mandataire ainsi qu'à votre mandataire remplaçant.

Le service de l'information de la Commission des Services juridiques a préparé à votre intention un projet de mandat qui comprend les principales dispositions quant aux soins et à la gestion de vos biens.

Vous pouvez vous procurer ce document gratuitement :

Service de l'information  
Commission des Services juridiques  
Tour de l'Est, bur. 1404  
2, Complexe Desjardins  
Montréal H5B 1B3 ■

Colette Lepage

## LE LOGEMENT

### Est-ce possible de trouver un logement convenable à prix raisonnable ?

Pauline Julien chantait jadis « j'déménage ou j'reste ici ? »

Lorsqu'arrive le printemps, la question se pose ou s'impose invariablement aux locataires québécois, particulièrement et parfois plus péniblement aux familles monoparentales à faible revenu.

Il semble y avoir un plus grand nombre de logements disponibles, rénovés ou neufs, dans certaines régions, mais souvent inaccessibles parce que hors de prix.

#### Avis d'augmentation

Pour modifier une condition du bail (le montant du loyer), le propriétaire doit donner un avis écrit. Cet avis peut être remis de n'importe quelle façon : par la poste, par courrier recommandé, par service signature (poste certifiée), en main propre ou par personne interposée (messenger ou huissier). Tous ces moyens sont bons. Certains sont plus coûteux que d'autres, d'autres plus sûrs. Il faut s'assurer d'avoir une preuve que l'avis s'est bel et bien rendu. Pour plus de prudence éviter le courrier ordinaire qui n'offre aucune preuve de réception.

#### Délais d'envois pour une augmentation.

Généralement, la durée d'un bail est d'un an, se terminant le 30 juin. Si le propriétaire veut augmenter le loyer, il doit aviser le locataire entre trois mois et six mois avant la fin du bail.

#### Qu'est-ce qu'une hausse raisonnable ?

Il n'y a pas de taux fixe d'augmentation de loyer au Québec. Comment savoir si la hausse de loyer est raisonnable. Bien que la Régie du logement ne fixe pas de taux, elle peut fournir certaines balises qui peuvent vous aider à juger : augmentation annuelle du coût de la vie (3.4 %); variation de certains coûts assumés par le propriétaire (si tel est le cas). A cet égard la Régie annonce à tous les ans des taux d'ajustement destinés à aider les deux parties à s'entendre. Les calculs d'ajustement de la Régie se font toujours individuellement cas par cas.

Ces indices se retrouvent dans le formulaire CALCUL 91 que la Régie met à la disposition des personnes, permettant

de calculer soi-même une augmentation de loyer raisonnable. Par ailleurs le Regroupement des comités logement et Associations de locataires sont en mesure de vous conseiller à fixer un taux suffisant et satisfaisant.

Ainsi donc, le locataire a un mois à partir de la date de réception de l'avis d'augmentation pour y répondre. Vous voulez déménager ? Vous n'avez qu'à l'écrire simplement au propriétaire. Vous acceptez la hausse de loyer sans sursauter, la jugeant raisonnable ? Vous n'avez aucun geste à poser, le bail se renouvellera automatiquement, en tenant toutefois compte de la nouvelle hausse. Le propriétaire se chargera de vous faire signer un nouveau bail s'il le juge à propos.

Le locataire doit se rappeler qu'il n'a qu'un mois pour répondre à l'avis à compter du jour même où il le reçoit. Donc, qu'il accepte ou refuse l'augmentation, le locataire doit faire part de sa décision le mois qui suit la réception de l'avis de modification du bail. Lors de la signature du bail, si vous en acceptez les conditions, si le propriétaire vous promet de faire des réparations précises, mieux vaut l'inscrire tout de suite dans les ententes; elles s'envoleront moins vite que les promesses électorales. Si des règlements concernant l'immeuble du logement existent, ils feront partie du bail et le propriétaire devra les fournir la journée de la signature du bail.

Et si vous n'êtes pas d'accord comment faire pour contester la hausse ?

Vous l'expliquez clairement par écrit au propriétaire dans les délais prescrits, par courrier recommandé. Lorsque le propriétaire aura reçu l'avis de refus, il peut essayer de s'entendre à l'amiable avec vous. S'il n'y parvient pas, il devra déposer une demande à la Régie du logement dans le mois qui suit la réception du refus. Selon la loi, c'est toujours au propriétaire de faire cette démarche à la Régie. À la signature d'un nouveau bail, le propriétaire doit informer quel était le coût du loyer de l'année précédente (formulaire du bail de la Régie page 4). Malheureusement plusieurs propriétaires profitent d'un changement de locataires pour augmenter démesurément le loyer. La meilleure façon de s'assurer que le propriétaire dit vrai est de s'informer au locataire précédent, ou si possible, se procurer une copie du bail de l'ancien locataire, ce qui freine bien souvent les propriétaires sans scrupules

Si le loyer exigé est supérieur à celui de l'année antérieure et que la hausse n'est pas justifiée, le nouveau locataire a 10 jours, après la signature du bail, pour

demander à la Régie de fixer le loyer. Si le loyer précédent n'a pas été indiqué sur le nouveau bail par le propriétaire, le locataire a deux mois à partir de la signature du bail pour en avvertir la Régie.

Entre-temps, une entente avec le propriétaire est peut-être possible. Autrement dit, si la hausse de loyer est le moins raisonnable, n'espérez pas de la Régie qu'elle revise à la baisse votre loyer.

Pour toutes autres raisons, si la confrontation avec le propriétaire est inévitable, il en coûtera 25 \$ pour faire ouvrir votre dossier à la Cour. Devant la Cour, vous devrez vous expliquer, tout comme le propriétaire, fournir tous les documents nécessaires (bail, photocopies des lettres, etc.) et même amener des témoins s'il y a lieu. Dans le cas de vermine par exemple, il ne faut pas présenter la coquerelle ou la souris, mais la personne qui l'a vue ! Le verdict reviendra à la Régie que ce soit pour une fixation de loyer ou pour toutes autres situations.

Références

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec la Régie du logement dont la mission est aussi d'informer. À Montréal et partout en province (voir les pages bleues de l'annuaire). La Régie publie aussi gratuitement une vingtaine de dépliants sur des sujets bien précis : la cessation du loyer, la vermine, le bruit, et. Pourquoi ne pas vous les procurer ?

Les Comités logement et les Associations de locataires peuvent aussi vous conseiller et vous soutenir dans vos démarches. Il y en a une bonne liste dans les pages blanches de l'annuaire téléphonique de Montréal. On en retrouve également en province : Matane, Baie Comeau, Québec, Rouyn-Noranda, Bois-Francs, Thetford-Mines et Sherbrooke.

Certains groupes populaires qui se préoccupent de questions de logement sont aussi de bon conseil. Ils sauront vous donner une meilleure idée de la démarche à suivre en vue du règlement d'un conflit quelconque entre locataire et propriétaire ■

Colette Lepage

---

Suite de la page 9

Liste des organismes membres de la Table

- Association québécoise de défense des droits des retraités et préretraités
- Fédération des associations de familles monoparentales du Québec.
- Fédération des centres d'action bénévole du Québec.
- Fédération des organismes bénévoles d'aide et de soutien aux toxicomanes.
- Fédération du Québec pour le planning des naissances.
- L'R des centres de femmes du Québec.
- Naissance-Renaissance.
- Regroupement des maisons d'hébergement jeunesse du Québec.
- Regroupement des maisons de jeunes du Québec.
- Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale.
- Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec.
- Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel.
- Regroupement des centres de santé des femmes du Québec

F  
A  
F  
M  
Q

# profil monoparental



## PAREILLE OU PAS PAREILLE ?

Lucie a 21 ans. Mère « célibataire » d'un fils de 4 ans. Prestataire de bien-être social. Sa vie de tous les jours ? Solitude. Pauvreté.

Lucie avoue avoir de la difficulté à planifier son budget. Le premier du mois, elle reçoit son chèque. Une fois le loyer, l'électricité, le téléphone payés, elle divise le reste en quatre : ça ne fait pas beaucoup ! La tentation est grande d'emprunter sur la semaine suivante ! Et puis, il y a toujours l'imprévu : les bottes d'hiver à remplacer, le grille-pain qui brise... En tous cas, elle n'arrive pas à économiser.

« Tannée » de cette situation, elle se cherche du travail.

Faire garder Jean-François n'est pas facile. Ou c'est trop cher, ou c'est peu fiable ! Elle ne peut quand même pas l'emmener avec elle faire le tour des employeurs !

Comme elle a le goût d'abandonner, de rester chez elle.

Johanne a 25 ans. Mère divorcée de 2 enfants : Ian, 4 ans et Valérie 2 ans. Son ex-mari lui paie, plus ou moins régulièrement, une très petite pension. Johanne travaille au salaire minimum dans un casse-croûte d'hôpital. Sa vie de tous les jours ? Solitude. Pauvreté.

Pour arriver à gagner un revenu décent, elle travaille de 45 à 60 heures par semaine. La majorité de ses gains servent à payer le loyer et la gardienne. Ses longues heures de travail et ses horaires changeants rendent très difficile le choix de cette gardienne qu'elle a dû changer à quelques reprises.

Malgré ses efforts, Johanne n'arrive pas à économiser.

Elle apprécie le contact avec ses clients mais ces contacts sont superficiels et ne parviennent pas à combler son besoin de ne plus être seule.

« Tannée » de cette situation, n'y voyant pas d'issue, elle décide d'essayer autre chose.

Johanne et Lucie se retrouvent toutes les deux dans ma classe. Elles apprennent un métier qui, elles l'espèrent, leur permettra de vivre décemment.

Au début, il y a eu des frictions. Les « je travaille, moi ! » accentuaient la solitude de Lucie.

Les « c'est le B-S qui paie mes uniformes » mettaient en colère Johanne qui devait payer les siens.

Au fil des jours, tout ça s'est tassé. Quand on se connaît, quand on regarde au-delà de cet aspect économique, que reste-t-il ? Deux jeunes femmes, deux mères qui vivent le même difficile problème : la solitude.

Johanne et Lucie, avec d'autres étudiantes, ont formé des groupes d'entraide. Garde d'enfants, échange de vêtements. Rien de formel, de structuré mais beaucoup d'amitié et de bonne volonté.

Quand elles ont terminé leur formation, elles m'ont dit avoir non seulement appris un métier mais aussi appris à s'accepter et à accepter les autres.

Bien-être social ou salaire minimum, les revenus ne sont pas « gagnés » de la même façon, c'est sûr ! Cependant ces mots recouvrent une même réalité : solitude et pauvreté.

Alors, pareilles ?

ou... PAREILLES ! ■

Lise Ashby



## SPIRITUALITÉ PAUVRETÉ MONOPARENTALITÉ

J'ai interrogé Sylvette Dubuc, sur les rapports entre spiritualité et pauvreté. Elle est charismatique, a fait beaucoup de relation d'aide et encore aujourd'hui, à 80 ans, reçoit tous les jours des gens qui ont besoin de lui parler.

*Pourquoi, d'après toi, Jésus préfère-t-il les pauvres ?*

Parce que les pauvres ont besoin de lui. Ils ne s'accrochent pas à l'argent, aux biens matériels; ils n'en ont pas. Ils ne recherchent pas non plus la reconnaissance sociale. Même une personne de grande valeur si elle est pauvre se fait regarder de haut, humilier.

Ils ne se fient à rien d'autre que Dieu, car ils n'ont rien d'autre. Leur cœur a besoin de Dieu et en est conscient. Ils sont moins orgueilleux. Les pauvres sont plus libres de répondre à l'appel de Dieu.

*Comment concilier le malheur qui accompagne souvent la pauvreté avec l'exigence de pauvreté du message évangélique ?*

Ce malheur provient souvent d'une absence de vie spirituelle. La pauvreté spirituelle des béatitudes aide à vivre la pauvreté matérielle. L'Évangile ne demande pas que l'on soit pauvre matériellement, mais spirituellement, c'est-à-dire que l'on ne s'attache pas à ses biens. Les riches aussi vivent le malheur, qu'ils tentent de fuir par la possession, les voyages, le prestige. Au regard de Dieu, on est tous pauvres.

*Qu'est-ce que la pauvreté en esprit des béatitudes ?*

C'est la conscience que par soi-même on ne peut rien et qu'avec Dieu on fait des merveilles. C'est le détachement des choses de la terre et la capacité de donner.

*Est-elle compatible avec le bien-être matériel (bien manger, avoir un lieu où il fait bon vivre, des vêtements qu'on aime, de l'éducation), avec la richesse ?*

Oui, s'il s'agit d'une richesse générale. Il y aurait assez de ressources sur la terre pour nourrir tout le monde. Il y a des riches avec l'esprit de pauvreté, qui ne sont pas attachés à leurs biens, qui peuvent s'identifier au pauvre et partager avec lui.

Il y a des pauvres avec un esprit de richesse, qui n'acceptent pas d'être pauvres, qui voudraient tout avoir. Quand ils ont de l'argent, ils font les riches et flambent tout. Ils empoisonnent leur vie par l'envie, le ressentiment, le découragement. Ils la fuient dans la boisson.

*Quelle aide la vie spirituelle peut-elle apporter aux pauvres, particulièrement aux femmes monoparentales bénéficiant de l'aide sociale ou travaillant dans des conditions difficiles ?*

L'Évangile dit : « Cherchez d'abord le Royaume de Dieu, le reste vous sera donné par surcroît. » La foi dans cette parole permet de vivre la pauvreté avec sérénité, d'être moins inquiets, d'accepter les situations telles qu'elles sont. Les pauvres qui s'abandonnent à Dieu avec confiance ne seront pas riches, mais ne manqueront de rien, je suis sûre de ça. Quand on demande l'aide de Dieu, il la donne.

*Est-ce que la vie spirituelle peut aider à sortir de la pauvreté ? Comment ?*

Je crois que oui. J'ai rencontré des personnes pauvres, matériellement et moralement, qui par la foi reprenaient courage pour agir et leur vie se replaçait. Ils n'avaient plus besoin de boisson. Ils prenaient plus de maturité. En acceptant leur condition, ils pouvaient mieux vivre ce qu'ils avaient, prendre conscience de leurs ressources.

Souvent le manque de confiance en soi de personnes qui ont été rejetées dans leur enfance peut les maintenir dans la pauvreté. L'amour du Seigneur opère une guérison qui rend ces personnes capables de s'accepter, avec leurs faiblesses et leurs forces, et d'agir dans le respect de ce qu'elles sont ■

Propos recueillis par  
Lucie Dubuc



## LE FILS DE XAVIER

TRUDEL Sylvain, *Terre du roi Christian*, Montréal, Les Quinze, éditeur, collection « Prose ouverte », 1989, 195 p.

Le fils de Xavier n'a de vie que par son père. Et c'est là plus qu'une évidence biologique. Ainsi, Luc lui doit jusqu'à son nom, Xavier ayant grandi à Sainte-Luce. Or, le premier des attributs paternels consiste, en l'occurrence, à être ailleurs. Pour Luc, cette absence fait problème : comment apprendre à devenir un homme ?

D'où venons-nous ? Qui sommes-nous ? Où allons-nous ? Ces questions graves, d'autres les ont posées avant Sylvain Trudel. Lui le fait dans une perspective nouvelle, à travers le regard que Luc, enfant, jette sur le monde. Et il s'intéresse plus particulièrement à la première d'entre elles, qui les contient toutes.

Les origines préoccupent Sylvain Trudel. Ainsi se réclame-t-il, en quatrième de couverture, d'ancêtres sumériens, ce peuple de Mésopotamie inventeur de l'écriture.

Luc vit dans un univers menaçant, peuplé de grand Lustukru et de mantes religieuses, un monde qui tue les oisillons tombés du nid. Afin de s'en protéger, il fabule, imagine que son père, manoeuvre sur le traversier Matane-

Baie-Comeau, le délaisse pour sillonner de lointains océans sur un trois-mâts; il élabore une mythologie personnelle, rédige son *Popol Vuh*, sorte de Genèse, de cosmogonie inspirée des Mayas, et y associe une série de rites par lesquels il tente de maîtriser son destin.

Le mythe remplit pour Luc les mêmes fonctions que dans les civilisations primitives, rôles qu'a décrits Mircea Eliade, dans son incontournable *Aspects du mythe*, et que je reprends ici : le présent trouve son explication dans le passé, qui plus est dans les événements primordiaux, au commencement, alors que tout est créé; la compréhension des origines du monde confère pouvoir sur celui-ci; les puissances fondatrices fournissent les modèles à suivre.

Cependant, les résultats qu'obtient Luc remettent en cause ses pratiques mythiques. Elles déçoivent, n'empêchent pas le pire de survenir, entraînant une nette détérioration dans les rapports qu'il entretient avec Xavier, lesquels se transforment en conflit ouvert.

Le recours au mythe amène Luc à la création, à ce moment où tout aurait pu aussi bien basculer dans le néant. Un



lieu représente la rencontre dans laquelle ces extrêmes s'abolissent : le volcan islandais, mélange de glace et de feu, qui servira de tombeau à sa grand-mère Blanche.

Dans le numéro de février 1991 de la revue *Liberté*, Sylvain Trudel conclut la recension de ses lectures par le commentaire suivant, qui montre comment il confond les termes « création » et « destruction » : « l'une des conséquences de la publication est de renier au « créateur » ce droit fondamental qui est celui de l'autodestruction des oeuvres ». Il exprime ici un regret qui concerne « certains bouts » des romans dont il est l'auteur. Rassurons-le. Après quelques lectures, dont l'une fut des plus attentive, je me demande toujours à quel passage de *Terre du roi Christian* il fait allusion ■

Réal Sirois



# POUR LES 5 À 9 ANS

Je n'oublierai jamais mon premier « vrai » livre. J'avais 6 ans, presque sept. C'était au Jour de l'An, chez ma grand-mère. Je m'ennuyais un peu et me suis réfugiée dans la chambre et ai pris, par hasard, un volume de l'encyclopédie de la jeunesse.

Toujours par hasard, je l'ai ouvert à : Alice au pays des merveilles. Non seulement je l'ai lu mais il m'a fait rêvée pendant des semaines !

Il ne faut pas craindre d'offrir à nos enfants ces livres qui nous ont rendu heureuse : les « Comtesse de Ségur », les « Martine », les contes de notre enfance.

Il existe aussi des livres « nouveaux »  
Il est difficile de tous les nommer, il y en a tellement ! En voici quelques-uns.

## LES LIVRES QUÉBÉCOIS

Mon amie Noella, enseignante de première année m'a donné les titres choisis par ses élèves.

De la collection Arc-en-ciel :  
*Lis et ris* de A. et D. Mckim.

*L'autobus magique et la classe à l'eau* de Johanne Cole.

*Licornes et dragons* de J. Berger


De la collection Échelle :  
*Une sorcière dans la soupe* de M. France Hébert.

*Drôle de cochon* de Munsch et Martchenko.

 Edition du raton Laveur (québécois).


*Mes lunettes à moi* de Danielle Roger.

Bien écrit et bien illustré, il raconte l'histoire d'une petite fille qui a mal aux yeux. Elle rend visite à un optométriste (bonne explication de l'examen de la vue) et doit porter des lunettes. Elle trouve l'aventure bien agréable.

 Editions Pierre Tisseyre, dans la collection « le marchand de sable ».


*Pourquoi les moutons frisent* de Suzanne Duquet.

Qu'a-t-il bien pu se passer « au tout début du monde » pour que les moutons se mettent à friser ?

 *Gaspard, le petit cheval de Chantal Couture.*

Un cheval de bois vit heureux dans un grenier jusqu'au jour où M. Patrimoine le sort de sa cachette.

## LES LIVRES EUROPÉENS

 Éditions Hemme  
*Coralie et le déménagement* de Catherine Metzmeier.

Coralie change de maison. Si son chien collabore bien, son chat, lui, se cache et ne veut pas partir. Mais Coralie le retrouve et ...

Le texte est bien écrit, les illustrations superbes, le récit bien soutenu.

F  
A  
F  
M  
Q

## ET POUR LES AUTRES



**MICHENER, James A. (1990)**  
*Caraïbes* Libre Expression,  
732 p.

Caraïbes ! Les vacances, la mer turquoise, le sable blanc ! Un mot qui fait rêver !

De 1310 à 1989, James Michener nous entraîne dans ces îles paradisiaques. S'il décrit bien la splendeur naturelle de ces lieux, il n'oublie pas la grandeur et la décadence de ceux qui y vivent.

La France, l'Espagne, l'Angleterre, le Portugal, et d'autres se disputent les îles qui semblent pouvoir être à tous sauf à leurs habitants qui occupent, même aujourd'hui, une position minoritaire dans presque toutes les îles. Pourtant ces gens, les créoles (natifs des îles), se sont battus et se battent encore pour revendiquer leurs droits.

À côté de ces luttes, Michener présentent certains faits historiques plutôt cocasses. Saviez-vous que la France a cédé le Canada à l'Angleterre pour pouvoir garder une île minuscule : All Saints ?

Un roman captivant, très humain. Une leçon d'histoire, une leçon de vie.



**SWINDELLS, Madge (1986).**  
*Comme des ombres sur la neige.*  
J'ai lu, 597 p.

Sarajevo, un an avant les Jeux olympiques. Megan Carroll est à la recherche de jeunes talents sportifs. Elle en découvre deux : Jacqui, skieuse prometteuse et Nikki, jeune patineuse russe qui veut fuir son pays.

Megan aide Nikki à fuir et s'embarque ainsi dans un tourbillon.

Pourquoi donc Nikki est-elle si malheureuse ? Quels sont donc ces gens qui la surveillent ? Et Ian, ce jeune marin qu'elle aime, quel rôle joue-t-il dans tout ça ? L'intrigue est bonne, les personnages attachants. Le livre se lit facilement et vite.



**MORTMAN, Doris (1989).**  
*La fille adoptive..* Presses de la Cité, 577 p.

Quatre cousines portent le même prénom en souvenir de leur grand-mère : Rébecca. On les surnomme : Jinx, Becca, Frankie, Cissie.

Jinx découvre à 15 ans que l'homme qu'elle appelle papa n'est pas son père naturel. À partir de ce moment, elle cherche à retrouver son « vrai » père et sa famille.

Becca recherche passionnément l'amour de son père. Or, celui-ci est inconstant. Tantôt indifférent, tantôt affectueux, toujours très exigeant.

À dix-sept ans, Frankie est « top model ». Elle vit avec sa mère qui empêche toute amitié, tout rapprochement avec les autres quels qu'ils soient.

Cissie est une remarquable femme d'affaires. Elle épouse un homme politique qu'elle adore. Elle donne tout à ceux qu'elle aime. Ces 4 jeunes femmes évoluent dans des mondes prestigieux : mode, presse, affaires, politique. Elles ne subissent pas leur vie, elles la vivent. Et c'est passionnant de les suivre au fil des pages.

Un détail : j'étais parfois agacée de quitter l'une des héroïnes à la fin d'un chapitre pour ne la retrouver que deux ou trois chapitres plus loin.



**MONTGOMERY, Lucy Maud (1990).**

*Les vacances de Jane.* Super Sellers, 278 p.

Jane vit à Toronto avec sa mère qu'elle voit rarement et sa grand-mère. Son père, qu'elle croyait mort, l'invite à passer ses vacances avec lui à l'Île du Prince-Edouard.

Jane apprend à connaître son père et ce pays qui est le sien.

Lucy Maud Montgomery est l'auteur de Anne, la maison aux pignons verts. Ce livre possède la même fraîcheur, la même pureté qui caractérisent la série des « Anne ».

L'écriture en est très belle. Un livre pour les jeunes qui ne peut manquer de plaire aux jeunes.



**LEBLANC, Maurice (1986).**  
*Arsène Lupin #1.* Robert Laffont : Bouquins, 107 p.

Ce livre regroupe 8 aventures d'Arsène Lupin. J'y ai retrouvé le héros sympathique de mon adolescence. Un plaisir très apprécié ■

Lise Ashby

## Nos publications

**Bulletin de liaison Abonnement** 4 numéros 10,00 \$  
À l'unité 2,50 \$

### Monographies

1990 - Étude des besoins des familles monoparentales depuis moins de quatre ans. 52 p. (complète) 7,50 \$  
Résumé 12p. 2,50 \$  
1987 - Les Actes du colloque 7,50 \$  
1986 - Dossier réflexion (photocopies) 4,25 \$  
1983 - Manifeste: il était une fois ou plusieurs fois... (De la rupture, ses conséquences et le défi à relever) 5,00 \$  
1980 - Pour des conditions de vie décentes : action collective 5,00 \$

### Mémoires - Avis

1990 - Étude sur la prolongation du délai de désistement au partage des biens familiaux 6p. 2,00 \$  
1990 - Sur l'Avant-projet de loi sur les services de santé et services sociaux 9 p. 2,00 \$  
1989 - Les régimes complémentaires de retraite 12 p. 2,25 \$  
1989 - L'Énoncé de politique sur les Services de garde à l'enfance et Addenda 22 p. 3,75 \$  
1988 - Les droits économiques des conjoints 17 p. 3,25 \$  
1988 - La politique de sécurité du revenu 20 p. 3,50 \$  
1986 - La fiscalité 19 p. 3,25 \$  
1986 - Les Services de garde 4 p. 2,00 \$  
1986 - Avis au comité législatif sur le Projet de loi C-90 concernant les normes de prestation de pension 10 p. 2,00 \$  
1986 - Commentaires à la Commission Rochon sur la santé et les services sociaux, et annexe - sur la politique en périnatalité 10 p. 2,00 \$  
1985 - Avis au Comité législatif sur les allocations familiales fédérales 6 p. 2,00 \$  
1985 - La réforme de la loi sur le divorce 12 p. 2,50 \$  
1985 - La politique familiale 26 p. 3,75 \$  
1985 - Le Livre vert sur l'habitation 14 p. 2,50 \$  
1984 - La réforme de la Loi du divorce (Mac Guigan) 11 p. 2,25 \$  
1983 - Le Livre vert sur la réforme des pensions au fédéral 17 p. 3,25 \$  
1977 - La situation des femmes, chefs de famille vivant sur l'aide sociale 9 p. 2,00 \$  
1977 - Les camps de vacances 4 p. 2,00 \$  
1976 - L'insuffisance de revenu des familles monoparentales et les solutions possibles 22 p. 3,75 \$

**N.B : Les frais postaux sont inclus dans les prix**

## Historique de la FAFMQ

En octobre 1973, les premiers jalons d'un regroupement provincial d'associations de familles monoparentales furent jetés lors d'un teach-in sur la famille, à l'Université de Sherbrooke à l'occasion de la Semaine de la famille. Mais, c'est en septembre 1974 que le regroupement prit vraiment forme sous le nom de Carrefour des associations de familles monoparentales, et le siège social, dès lors, fut transporté à Montréal.

En 1982, le Carrefour change de nom pour celui de la Fédération afin de mieux annoncer la structure provinciale de l'organisme et de mieux évoquer l'idée de «représentation».

### Objectifs et rôles de la FAFMQ

La Fédération regroupe des personnes qui se trouvent de gré ou de force projetées dans une société nouvelle où les règles du jeu sont modifiées et où les modèles n'existent plus. Elle doit donc relever le défi immense de développer des outils adéquats afin de mieux répondre à ces nouvelles exigences.

C'est dans cette optique qu'elle se reconnaît un rôle interne de formation et d'information, vis-à-vis de ses membres et qu'elle s'engage actuellement dans une démarche de réflexion collective en vue de préciser le rôle et l'orientation de ses associations.

La Fédération, dans son rôle externe, poursuit sa lutte pour la réforme des lois qui touchent les familles monoparentales. Elle est présente partout par des mémoires; elle participe à des fronts communs, à des tables de concertation, à des coalitions. Elle prend position dans des dossiers, tels le droit de la famille, la loi pour favoriser la perception des pensions alimentaires, la politique familiale, les régimes de pension, la fiscalité, les camps familiaux, le logement, etc...

Ce double rôle lui impose donc les objectifs suivants:

- améliorer la situation socio-économique des familles monoparentales;
- fournir un soutien aux associations locales;
- faire des pressions et des recommandations;
- agir comme agent d'information et de consultation;
- être un agent de formation.

**La Fédération se veut un agent de changement social.**

## **Le soleil brille encore**

Une fois traversé  
le long tunnel de la séparation,  
avec son lot de réajustements,  
que trouve-t-on?

Presque toujours un homme nouveau,  
une femme nouvelle,  
une personne qui a appris à vivre  
de ses propres ressources,  
à apprivoiser ses préjugés  
et ceux des autres,  
apte à vivre dans cette société nouvelle  
que le Québec est en train  
de se donner.

Extrait du Manifeste de la FAFMQ « 1983 »